

succès et les poursuivit même jusque sur les frontières de leur pays, d'où ils n'osèrent sortir de longtems. Ils étaient venus par le *Chen-si*.<sup>1</sup>

La neuvième année de *Kia-thsing* (en 1530), ceux du *Si-fan* se révoltèrent et vinrent faire du dégât sur les frontières du *Chen-si*. L'Empereur donna ordre à *Tching-sing*, Lieutenant-Général de cette province, d'aller à la tête de ses troupes pour faire rentrer les Barbares dans leur devoir. *Tching-tsing* obéit, c'est-à-dire, qu'il alla contre les révoltés; mais il fut battu et sa petite armée fut taillée en pièces.<sup>2</sup> Depuis cette époque les frontières du *Chen-si* ne furent jamais tranquilles. Les Barbares venaient lorsqu'on s'y attendit le moins, pillaient et massacraient et se retiraient ensuite chargés de butin, lorsqu'on se mettait en devoir de les aller combattre. L'Empereur pensa sérieusement à les exterminer. Il mit l'affaire en délibération, et ordonna à tous ceux qui composaient son conseil de dire librement leur avis. *Ouang-kioung*<sup>3</sup> 王瓊 dit que la voie des armes était la seule qu'on pût employer pour mettre en sûreté les frontières et même l'Empire, et qu'ainsi il jugeait, qu'il fallait mettre sur pied une puissante armée, et l'envoyer pour combattre les Barbares partout où l'on pourrait les rencontrer. *Ly-tching-ki* ne fut pas du même avis; il représenta que l'expérience du passé était un indice certain du peu de succès qu'on avait lieu d'attendre, si l'on s'en tenait à la voie des armes; qu'on pourrait bien vaincre ces peuples, mais qu'on ne saurait les exterminer; et qu'à moins qu'on n'eût toujours les armes à la main, on ne pourrait jamais se flatter de les contenir dans le devoir. Cela étant, ajouta-t-il, il me paraît que l'unique moyen d'assurer la tranquillité de nos frontières, serait d'envoyer un homme intègre, prudent, et qui eût de l'expérience, afin que par ses paroles et plus encore par sa conduite il fit entendre à ces peuples que leur plus grand intérêt dépendait de leur bonne intelligence avec la Chine et que l'intention de l'Empereur était de leur faire tout le bien qui dépendrait de lui. *Ouang-kioung* repliqua que cet expédient ne lui paraissait bon, qu'autant qu'on aurait déjà dompté ces Barbares par la voie des armes; qu'avant toutes choses, il fallait les combattre, afin de les convaincre qu'on ne les craignait pas, et qu'ensuite on leur rendrait la paix, et on les traiterait avec autant de bonté et de douceur qu'on en avait pour les propres sujets de l'Empire. On s'en tint au sentiment de *Ouang-kioung*. L'Empereur lui ordonna de se rendre sur les frontières, avec un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait à propos, et de la manière dont il le jugerait à propos. Il lui donna deux bons Généraux pour commander les troupes: le premier s'appellait *Pong-kian* 彭斌, et le second *Lieou-ouen* 劉文. L'un et l'autre entendaient fort bien les affaires de la guerre. On mit promptement une armée sur pied, et on lui assigna *Kou-yuen*<sup>4</sup> du *Chen-si* pour le lieu de rendez-vous général. Quand tout fut en état, et que les troupes qui s'étaient rendues à *Kou-yuen*, eurent reçu leurs derniers ordres, les deux Généraux *Pong-kien* et *Lieou-ouen* se mirent à leur tête et marchèrent ensemble jusque dans le pays de *Thao-tcheou* et de *Min-tcheou*. Là ils partagèrent leur armée, et allèrent par différens côtés porter la terreur des armées Chinoises chez toutes les hordes des Tartares rebelles. Ils combattirent tous ceux qui se mirent en devoir de leur résister, et firent grâce à tous ceux qui se soumirent volontairement. Soixante Chefs de horde vinrent se présenter d'eux mêmes et demander la paix. On la leur accorda et on les laissa tranquilles. Seize Chefs de horde, plus opiniâtres que les autres, voulurent combattre. Ils furent vaincus et on ne leur rendit la paix qu'après avoir fait mourir publiquement trois-cens-soixante-dix, tant officiers que

<sup>1</sup> u. <sup>2</sup> Über diese Ereignisse ist in den *Pen-chi* 本記 der Ming-Annalen nichts zu finden, ebensowenig im Provinzialhandbuch von Shensi.

<sup>3</sup> Name im Provinzialhandbuch von Shensi Buch 82, 紀事.

<sup>4</sup> Pl. 3288.

3. IX, 4.